



Je n'ai pas terminé mes humanités.
Comment obtenir mon CESS¹?

Obtenir ton CESS, dans quel objectif ?

Si tu veux entamer des études supérieures, il te sera indispensable (sauf pour certaines études accessibles par examens d'admission comme, par exemple, Assistant social). A noter, le CESS n'est pas toujours suffisant : dans l'enseignement supérieur artistique et les études d'ingénieur civil, tu dois en plus présenter un examen d'admission spécifique.

Si tu cherches un emploi, le CESS peut également faire partie des conditions requises pour postuler. L'option la plus classique, et souvent la plus simple, est de t'inscrire dans une école secondaire, mais ce n'est pas toujours possible.

Comment l'obtenir ailleurs qu'à l'école ?

Via la promotion sociale ou via les Jurys de la Communauté Française

A. Le CESS via les cours de Promotion Sociale

La formation en promotion sociale s'étale sur une à deux années scolaires, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine (entre 20h et 34h) réparties sur 5 jours. Il s'agit donc souvent de demi-journées de cours.

Les cours de promotion sociale sont payants, bien que leurs tarifs varient en fonction de la situation (demandeur d'emploi, bénéficiaire du revenu d'intégration, handicapé,...).

Si je réussis le cursus, l'école me délivre le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.

Les conditions d'accès varient d'une école à l'autre. (Voir tableau récapitulatif).

Attention, les places sont limitées. Il faut donc s'y prendre suffisamment tôt pour se donner toutes les chances de ne pas louper la rentrée scolaire. Il faut également s'informer à temps sur les tests d'admission afin d'avoir le temps de s'y préparer au mieux. L'idéal étant de se renseigner auprès des écoles dès le mois de mai, de prendre connaissance de la matière et de mettre l'été à profit de la préparation de ces tests.

B. Le CESS via les Jurys de la Communauté française

Cette option nécessitera beaucoup de démarches administratives et d'investissement personnel.

Dans ce cas, il ne s'agit plus de suivre des cours mais de se préparer à passer un examen devant un jury. Tu seras interrogé sur l'ensemble du programme des 5^{ème} et 6^{ème} années d'études de la section choisie d'une école de ton choix, si tu présentes un jury de l'enseignement général, technique ou artistique. Pour le professionnel, tu seras interrogé sur les cours généraux des 6^{ème} et 7^{ème} années et sur les matières techniques et de pratique professionnelle des 5^{ème} et 6^{ème} années d'études de la section professionnelle secondaire supérieur, organisée, subventionnée ou reconnue par la Communauté française, d'une école de plein exercice de ton choix.

En pratique, comment cela se passe ?

Avant de commencer à étudier, il te faudra rassembler la matière sur laquelle tu seras interrogé. Mis à part pour l'enseignement général, le jury ne te fournit pas la matière et le contenu des examens. Tu devras donc choisir une école et t'y procurer les documents nécessaires à ton inscription et à ta préparation (grille horaire certifiée conforme des années pour lesquelles tu veux présenter le jury et programme). Tu devras ensuite les déposer, au moment de l'inscription, au siège du jury (Jury de la communauté française de Belgique – Enseignement secondaire supérieur général ou enseignements secondaires supérieurs technique, artistique et professionnel – 1, Rue Adolphe Lavallée – B-1080 Molenbeek-Saint –Jean) .

¹Le CESS est le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Tu l'obtiens en réussissant tes humanités. C'est-à-dire, à la fin d'une 6^{ème} année de l'enseignement général, technique, artistique, ou de la 7^{ème} professionnelle.

⚠ N'attends pas l'inscription pour commencer à préparer les examens, car ceux-ci commencent quelques jours seulement après la fin de la période d'inscription !

Les examens se déroulent généralement dans une école responsable du jury pour le technique, l'artistique et le professionnel selon un horaire qui est défini chaque année.

Comment me préparer ? Plusieurs possibilités existent :

- S'inscrire dans une école privée qui te préparera aux examens. Ces écoles sont assez onéreuses. Une année de préparation peut coûter en moyenne entre 4000 à 8000 euros.
- S'inscrire aux cours par correspondance de la Communauté française : EAD (Enseignement A Distance) www.ead.cfwb.be
- Se renseigner sur la matière à présenter et s'y préparer seul, éventuellement avec l'aide d'un professeur particulier.

Où me renseigner et comment m'inscrire ?

Tu peux te renseigner au près du ministère de la communauté française, Jurys de l'enseignement secondaire. Pour le CESS général : Bureau 2-F-225 ou 226 ; tel : 02/690.85.64 ou 65. Pour le CESS technique ou professionnel : Bureau 2-F-227 ou 228 ; tel : 02/690.85.53 ou 61

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le net «www.jurys.cfwb.be». Ils doivent être envoyés par recommandé, ou remis sur place, pendant les périodes d'inscription, accompagnés de leurs annexes.

Jury et Promotion sociale en résumé

	Promotion Sociale			Jury
Condition d'accès :	EPFC www.epfc.eu	Femme prévoyante socialiste www.fpsbxl.be	CESS – Projet 09 www.cess-projet9.be	
Age	18 ans	18 ans	21 ans (à partir de 18ans si motivé)	- Avoir 16 ans accomplis. - Ou avoir son certificat du deuxième degré (technique, artistique ou professionnel) <u>et</u> avoir 16 ans dans l'année.
Autre	Tests d'admission	Avoir le CE2D (certificat d'enseignement secondaire inférieure)	- Participer à une séance d'information - Avoir fréquenté le deuxième cycle secondaire de plein exercice OU être porteur d'un projet nécessitant le CESS - Réussite d'un test	- Ou avoir fréquenté les 3 ^{ième} et 4 ^{ième} technique, artistique ou professionnel + la 5 ^{ième} et 6 ^{ième} du technique ou artistique ou la 5 ^{ième} , 6 ^{ième} et 7 ^{ième} professionnel.
Durée	2 ans	2 ans	1 an (plus si nécessaire)	Indéterminée (à son rythme)
Tarifs	140 à 280euros	170 à 334 euros	200 à 300 euros	50 euros
Type de Jury	Humanités Générales			Humanités Générales, Techniques, Artistiques ou Professionnelles.
Date d'inscription	1 rentrée par an : Au mois de septembre			- La première session au mois de septembre - La seconde session, entre décembre et février.
Evaluation par	Les professeurs qui ont donné les cours durant l'année			Un Jury que tu ne connais pas et qui ne te connaît pas non plus
CESS délivré par	L'école			La Communauté française

Dernière mise à jour : juin 2011

Pour en savoir plus :



Antenne Scolaire, Service Prévention de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Andromède, 98
1200 Bruxelles
02/770.21.98 – 0494/503.500
antennescolaire@woluwe1200.be
Avec le soutien du Bourgmestre, Olivier Maingain

Cette fiche est le fruit de la collaboration des services de prévention suivants : Antenne Scolaire d'Anderlecht, CLAS – Ixelles Prévention, Antenne Scolaire de Woluwé-Saint-Lambert, Cellule de veille de Berchem-Sainte-Agathe, Service de médiation scolaire d'Etterbeek.